

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	24

Date de convocation	28/09/2021
Date d'affichage	28/09/2021

DL21025	OBJET : UVE NIMES – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EVOLIA
----------------	-----------------------------------------------------------------

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le quatre octobre, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, Mme Pascale VENTURINI, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Sylvette FAYET, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Frédéric PASTOR, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Julien PLANTIER, M. Jean-François DURAND COUTELLE,

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, Monsieur David RIBES (suppléant de M. Jean-Marie GILLES)

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Alain DALMAS, Mme Claude de GIRARDI, M. Jacques BOLLEGUE, Mme Monique BOISSIERE, M. Jack DENTEL, M. David-Alexandre ROUX, M. Marc TAULELLE, M. Yoann GILLET.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays de Sommières : M. Ivan COUDERC

Avait donné procuration :

Didier LEBOIS à Martine KUFFER

Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que le compte-rendu annuel du délégataire doit être présenté à la collectivité, maître d'ouvrage. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse de ces données a été communiquée aux membres de l'assemblée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du compte rendu annuel du délégataire EVOLIA pour l'année 2020.

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24 + 1 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20211004-DL21025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

